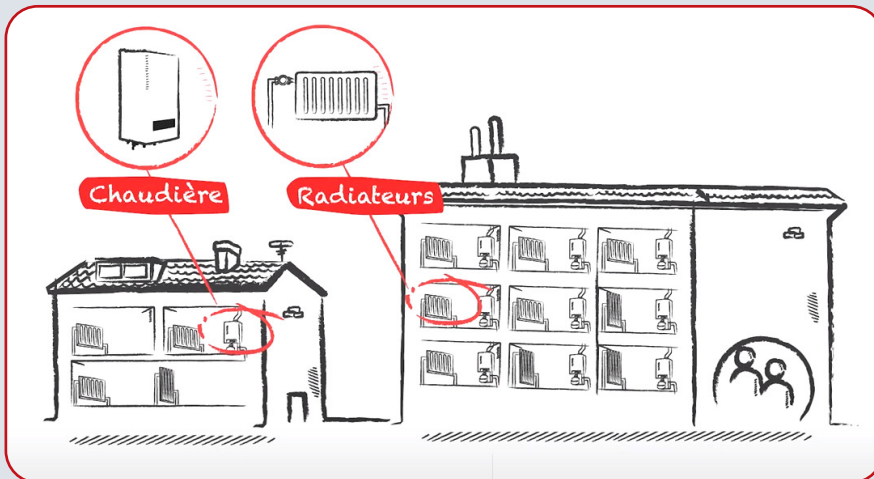
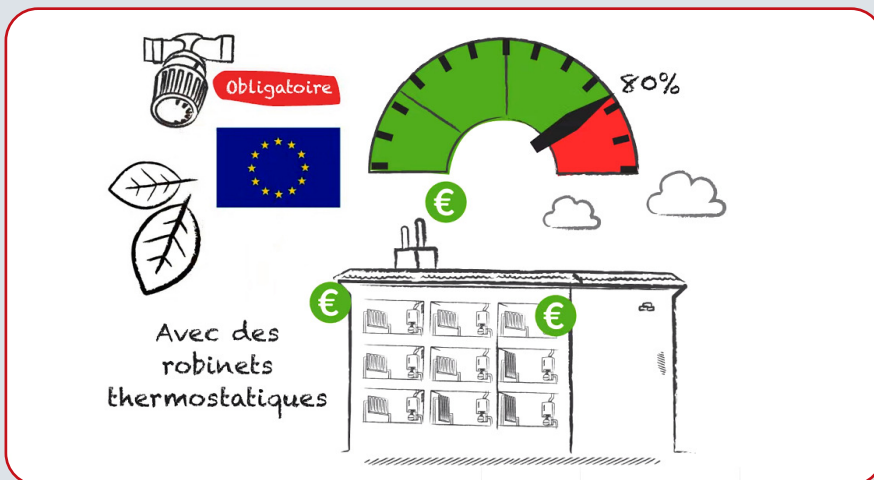


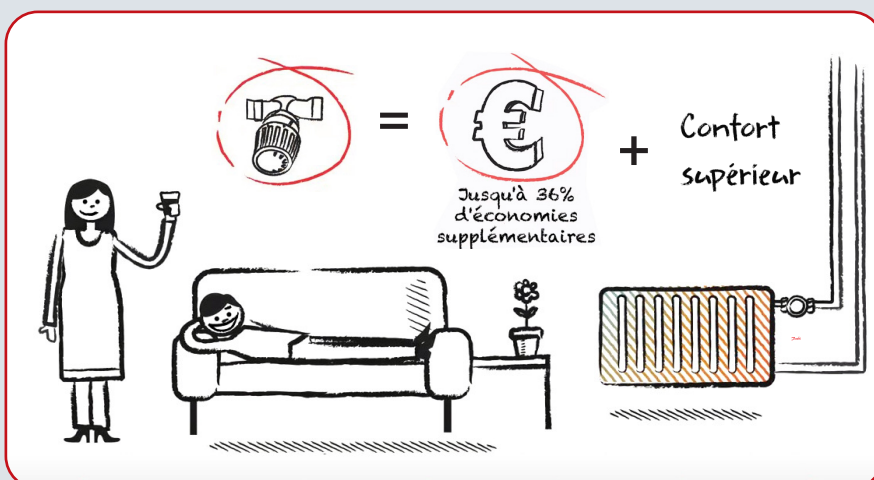
Le meilleur choix pour suivre la nouvelle réglementation DPEB : les robinets thermostatiques de radiateurs Danfoss



Dans la plupart des maisons individuelles et dans certains immeubles, le système de chauffage comprend une chaudière et des radiateurs. La majorité des radiateurs présents dans les foyers européens sont équipés de robinets manuels, qui ne permettent pas d'économiser sur la consommation et les coûts de chauffage. C'est pourquoi l'UE a actualisé la Directive sur la Performance Énergétique des Bâtiments (DPEB) et a rendu **obligatoires les dispositifs d'autorégulation (comme les têtes thermostatiques de radiateurs)** pour permettre une régulation individuelle dans chaque pièce.



Si de tels dispositifs d'autorégulation ne sont pas présents dans les habitations existantes, ils doivent être installés lors du remplacement de la chaudière (par exemple, pour une nouvelle chaudière à condensation à haut rendement)*. Pour tirer le meilleur parti possible des chaudières à condensation, il faut absolument qu'elles fonctionnent en mode condensation la plus grande partie du temps. Avec des robinets de **radiateurs manuels classiques**, la chaudière ne fonctionnera en mode condensation que **5%** du temps. Avec des **têtes thermostatiques de radiateurs**, elle fonctionnera en mode condensation environ **80%** du temps !



Les corps thermostatiques de radiateurs à pré-réglage assurent un équilibrage hydraulique sûr du système et évitent les sur-débites indésirables dans les radiateurs, ce qui permet de réaliser **jusqu'à 36% d'économies supplémentaires**, par rapport à des robinets de radiateurs manuels à ouverture constante ! Si votre thermostat a plus de 15 ans, le remplacer vous permettra de réaliser des économies importantes !

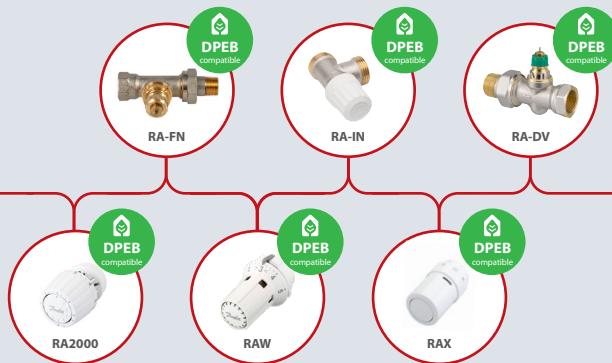
*La nouvelle directive stipule que la régulation individuelle des pièces est obligatoire dès juillet 2021, si elle est techniquement et économiquement réalisable (temps de retour sur investissement inférieur à 6 ans) !

Les solutions **Danfoss** vous assurent la conformité à la **directive DPEB**

Les solutions Danfoss vous assurent la conformité à la directive DPEB

La gamme de robinets thermostatiques de radiateurs Danfoss, leader du marché, offre de nombreux avantages et permet aux utilisateurs de se conformer à la nouvelle législation :

- ✔ Maintient les températures ambiantes souhaitées, pièce par pièce, grâce à l'autorégulation
- ✔ Réduit la consommation en tenant compte de la charge thermique interne et externe
- ✔ Permet d'économiser jusqu'à 36% sur votre facture énergétique



Chauffage intelligent Danfoss

Utiliser les dernières technologies pour améliorer l'efficacité énergétique du chauffage :

- ✔ Contrôle total des radiateurs, ou du chauffage par le sol, à partir d'un smartphone
- ✔ Encore plus de confort et d'efficacité énergétique en adaptant la température ambiante aux horaires quotidiens des occupants

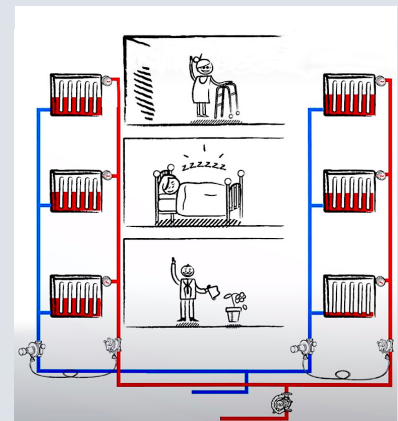


Équilibrage automatique*

Dans un immeuble équipé d'un chauffage central, il est important d'équilibrer le système de chauffage dans l'ensemble du bâtiment. Si la chaleur n'est pas répartie uniformément, certains appartements peuvent être trop chauds ou trop froids, et les radiateurs peuvent faire du bruit. Danfoss propose une large gamme de produits de pointe permettant d'équilibrer automatiquement les systèmes de chauffage :

- ✔ Éliminer la surchauffe ou la sous-chauffe des émetteurs de chaleur
- ✔ Réduire les niveaux de bruit
- ✔ Économiser de l'énergie grâce à des températures répondant aux besoins réels, dans tous les composants du système de chauffage
- ✔ Température ambiante stable et précise pour plus de confort

**N'hésitez pas à informer l'entreprise chargée de l'entretien de votre immeuble de ces solutions*



Pour plus d'informations, interrogez votre fournisseur local ou visitez le site www.danfoss.fr

Danfoss n'assume aucune responsabilité quant aux erreurs qui se seraient glissées dans les catalogues, brochures ou autres documentations écrites. Dans un souci constant d'amélioration, Danfoss se réserve le droit d'apporter sans préavis toutes modifications à ses produits, y compris ceux se trouvant déjà en commande, sous réserve, toutefois, que ces modifications n'affectent pas les caractéristiques déjà arrêtées en accord avec le client. Toutes les marques de fabrique de cette documentation sont la propriété des sociétés correspondantes. Danfoss et tous les logo Danfoss sont des marques déposées de Danfoss A/S. Tous droits réservés.